

*Questions orales*

Je dois dire que je me demande parfois combien de temps il faudra rester à Chypre pour inciter les parties au conflit à utiliser la méthode de la négociation pour nous permettre de retirer nos forces en temps et lieu. A mon avis, on ne comptait pas conserver aussi longtemps une force de maintien de la paix. Cette explication prouve bien que nous sommes engagés depuis longtemps à Chypre.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE****L'IMPORTATION ILLÉGALE DE BEURRE FRANÇAIS**

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre pourrait-il nous donner les résultats de son enquête auprès de la Commission canadienne du lait en ce qui concerne le beurre français importé illégalement et employé par le ministère des Affaires extérieures au coût de \$10 la livre? Estime-t-il à l'instar du ministère, que le beurre français est supérieur au meilleur beurre canadien?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, le député n'aurait pas dû poser la dernière partie de sa question. Il sait qu'il n'y a pas de meilleur beurre que celui que nous fabriquons ici, au Canada. Il est stupide de suggérer que qui que ce soit fasse du meilleur beurre que nous.

Par ailleurs, le prix n'a jamais été de \$10 la livre. Le beurre est entré au Canada illégalement. Nous en avons été informés en novembre ou décembre de l'année dernière. Nous avons demandé à la GRC de procéder à une enquête. Nous ne savons pas comment il a pu entrer au Canada sans permis. Tout beurre qui entre au Canada doit faire l'objet d'une licence en vertu de la loi sur les licences d'exportation et d'importation et être soumis à une inspection.

Ce beurre n'a pas été inspecté par nos responsables. Nous ne comprenons pas comment une personne peut souhaiter en importer. Il a été employé pendant très peu de temps au restaurant des Affaires extérieures, mais jamais à la cafétéria où vont les employés.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Whelan:** Celle-ci emploie du beurre canadien. Le chef de cette cafétéria déclare que c'est le meilleur beurre au monde.

Nous savons que les chefs qui participent aux compétitions internationales que nous patronnons dans le monde entier et qui gagnent des championnats mondiaux et des médailles d'or utilisent du beurre canadien en Europe, partout où ils participent.

Le beurre se vendait à Ottawa cette semaine \$1.79 la livre.

**Des voix:** Bravo!

**[Français]****VACANCES DE SIÈGES**

LANGELIER, PAR SUITE DE LA DÉMISSION DE L'HONORABLE J.-GILLES LAMONTAGNE

**M. le Président:** J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que j'ai reçu une communication m'informant de la vacance suivante survenue dans la députation: l'honorable Gilles Lamontagne, député de la circonscription fédérale électorale de Langelier, par voie de démission. En conséquence, j'ai transmis mon mandat au Directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription électorale.

\* \* \*

**[Traduction]****QUESTION DE PRIVILÈGE**

M<sup>LE</sup> CARNEY—LA REMARQUE PRÉSUMÉMENT ANTIRÉGLEMENTAIRE DE M. LALONDE—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

**M. le Président:** Hier, le député de Vancouver-Centre (M<sup>LE</sup> Carney) a invoqué le Règlement pour se plaindre d'une expression que le ministre des Finances (M. Lalonde) avait employée en répondant à sa question. J'ai examiné attentivement le hasard et constaté que le ministre avait dit: «Encore un parfait exemple d'une déclaration de haut fonctionnaire déformée volontairement». Toutefois, j'ai également constaté qu'en posant sa question, le député avait dit: «Pourquoi le ministre déforme-t-il la vérité de façon aussi flagrante?»

J'ai du mal à faire la distinction entre «déformation volontaire» et «déformation flagrante». Si l'une de ces expressions doit être jugée antiparlementaire, l'autre doit l'être également. Je pense donc que le député et le ministre sont quittes. Ce genre de propos est malheureusement devenu courant au cours de la période des questions. Les questions et réponses deviennent des minidébats qui servent de prétexte à un échange d'accusations politiques. Si les députés voulaient bien éviter ce genre d'expression cela faciliterait grandement le rôle de la présidence.

**Le très hon. Joe Clark (Yellowhead):** Monsieur le Président, pour m'assurer que j'ai bien compris votre décision, la présidence considère-t-elle qu'il n'est plus antiparlementaire d'accuser un député d'induire volontairement la Chambre en erreur?

**M. le Président:** La présidence a toujours dit, et cela sans équivoque qu'il fallait tenir compte des circonstances. Pour juger si une expression est antiparlementaire ou non, il faut tenir compte de son effet sur la Chambre et le ton des débats. D'autre part, lorsqu'une question contient une accusation et la réponse aussi, il est très difficile d'établir une distinction entre les propos tenus de part et d'autre. Cela ne veut nullement dire que n'importe qui peut lancer des accusations contre les députés comme le député de Yellowhead (M. Clark) semble le craindre. La présidence désapprouverait certainement un tel état de choses. Elle émet néanmoins certaines réserves quant au langage utilisé récemment à la Chambre non seulement dans les réponses, mais dans les questions.